



Règlement du Concours d'illustrations de la Biodiversité ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE DES SORGUES DU COMTAT Du 16 février au 19 avril 2026

Préambule

Depuis décembre 2024, la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat, regroupant les communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Montoux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues, est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité interCommunale (ABC) avec le soutien financier de l'office Français de la Biodiversité (OFB).

Pour sensibiliser les habitants de ces 5 communes à la préservation de la Biodiversité, l'intercommunalité organise un concours d'illustrations du 16 février au 19 avril 2026 pour mettre en lumière la diversité des espèces animales sauvages des Sorgues du Comtat.

Article 1 : Établissement organisateur

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, dont le siège est situé au 340, boulevard d'Avignon CS6075 - 84170 Montoux, organise un concours gratuit « Concours d'illustrations de la Biodiversité » selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site internet :

<https://sorguesducomtat.fr/fr/contenus/categories/154/l'atlas-de-la-biodiversite-des-sorgues-du-comtat>.

Article 2 : Thème du concours

Le thème est :

« Portrait des animaux de la Nature : un concours pour célébrer la Biodiversité des Sorgues du Comtat ».

La création devra illustrer une ou plusieurs espèces animales sauvages locales que l'on peut rencontrer sur le territoire des Sorgues du Comtat parmi la liste suivante :

- Oiseau (ex : Chardonneret élégant, Héron cendré, Rougegorge familier, Tourterelle turque, etc...)
- Mammifère (ex : Ecureuil, Hérisson, Lapin de garenne, Renard roux, etc...)
- Insecte (ex : Coléoptères, Libellules, Orthoptères, Papillons, etc...)
- Reptiles (ex : Couleuvre de Montpellier, Léopard des murailles, Tarentule de Mauritanie, etc...)
- Amphibien (ex : Crapaud épineux, Grenouille rieuse, Rainette verte, etc...)

Afin de prendre connaissance de la faune sauvage présente sur le territoire des Sorgues du Comtat :

<https://biodivpaca-lpo.org/atlas/>

Article 3 : Conditions de participation

3.1 - Ce concours est ouvert à tous les amateurs (photographes et illustrateurs) résidant dans l'une des communes du territoire des Sorgues du Comtat, à l'exclusion des professionnels (un professionnel est défini comme une personne générant des revenus réguliers grâce à la photographie ou à l'illustration, ou affiliée à une structure professionnelle tels que agence, studio, etc.).

3.2 - Les participants sont répartis en 3 catégories selon leur âge à la date de clôture du concours (le 19 avril 2026) :

- **Catégorie 1** : jusqu'à 11 ans inclus
- **Catégorie 2** : de 12 à 17 ans inclus
- **Catégorie 3** : à partir de 18 ans

Pour les participants mineurs à la date de clôture du concours, une autorisation parentale dûment remplie et signée devra accompagner chaque participation (modèle fourni en annexe).

3.3 - La participation à ce concours est gratuite

3.4 - Une seule épreuve par participant est autorisée

3.5 - La participation au concours est individuelle et nominative

3.6 - Les membres du jury, du comité de sélection et leurs familles ne peuvent pas participer

3.7 – Les participants s'engagent à respecter la faune sauvage, son habitat et ses milieux naturels ; les épreuves ne respectant pas les espèces sauvages, leurs habitats et leurs milieux (que ce soit du dérangement, ne dégradation partielle ou totale), et également mettant en évidence des animaux domestiques, ne peuvent être acceptées

3.8 – La participation à ce concours implique pour chaque participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement ; le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation

Article 4 : Format des créations

Chaque participant peut proposer **une seule création** originale, individuelle et inédite, réalisée sous l'une des formes suivantes :

4.1 Photographie :

- Les photos ne doivent pas être retouchées en dehors de l'optimisation classique de l'exposition, du contraste, de la balance des blancs, de la netteté et du recadrage, sans exagération vis-à-vis de l'épreuve originale
- Les formats paysage et portrait sont autorisés
- Les photos couleurs et noir & blanc sont acceptées
- Le fichier RAW pourra être demandé à des fins de contrôles
- Les photos doivent être prises uniquement sur le territoire des Sorgues du Comtat
- Les photos prises par drone ne sont pas autorisées dans le cadre de ce concours
- Les photos créées ou améliorées avec des intelligences Artificielles ne sont pas autorisées
- Les photos ne doivent pas contenir ou montrer des personnes
- Les photos doivent être transmises sans marge ni inscription, avec une résolution minimale de 300dpi

4.2 Dessin traditionnel / Collage / Technique mixte (combinaison dessin traditionnel et collage)

- Les dessins traditionnels, collages ou la combinaison des 2 techniques, peuvent être réalisés à la main à l'aide de crayons, de feutres, de pastels, de fusains, de peinture à l'huile, à l'eau, acrylique, aquarelle ou gouache (matériaux recyclables étant particulièrement appréciés)
- Les dessins traditionnels, collages ou la combinaison des 2 techniques doivent être réalisés au format minimum **A3** (297 x 420 mm) et maximum **A2** (420 x 594 mm), en orientation portrait ou paysage, sur support physique libre
- Les dessins traditionnels, collages ou la combinaison des 2 techniques peuvent être en couleur et/ou en noir & blanc
- Les sources des éléments utilisés (si non originaux) doivent être mentionnées sur le formulaire d'inscription
- Les dessins traditionnels, collages ou la combinaison des 2 techniques ne doivent pas représenter des personnes
- Les créations doivent être scannées ou photographiées et soumises au format numérique (PNG, JPEG) avec une résolution minimale de 300 DPI

4.3 Dessin numérique

- Les dessins numériques sont réalisés entièrement à l'aide d'un outil numérique et nécessiteront l'envoi d'une capture d'écran du processus de création dans laquelle les calques sont visibles (sans cette capture le dessin ne sera pas accepté)
- Les dessins numériques réalisés par des Intelligences Artificielles génératives d'images ne sont pas autorisés
- Les dessins numériques doivent être réalisés au format minimum **A3** (297 x 420 mm) et maximum **A2** (420 x 594 mm), en orientation portrait ou paysage
- Les dessins numériques peuvent être en couleur et/ou en noir & blanc
- Les dessins numériques ne doivent pas représenter des personnes
- Les créations doivent être soumises au format numérique (PNG, JPEG) avec une résolution minimale de 300 DPI

Article 5 : Envoi des créations

- Les créations devront être envoyées par mail en format PNG ou JPG au plus tard le 19 avril 2026 à l'adresse suivante (la date et l'heure de l'envoi faisant foi) :

transition.ecologique@sorguesducomtat.fr

Attention ! le poids total des fichiers joints ne doit pas dépasser 10 Mo

- Les créations devront être envoyées avec le formulaire d'inscription rempli et comprenant une partie complémentaire réservée aux participants proposant un dessin numérique
- Les auteurs, dont les créations seront sélectionnées seront contactés afin que leurs originaux soient envoyés ou déposés à l'adresse suivante à des fins de contrôle et pour être conservés en vue de l'exposition du 16 mai 2026 :

**Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat,
340, boulevard d'Avignon
CS6075**

84170 Montoux

(Dépôts du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)

Article 6 : Composition du Comité de Sélection et Critères de sélection des créations

6.1 Le Comité de Sélection est composé des membres suivants :

- Partenaires de l'ABC
- Photographes amateurs experts
- Artistes amateurs experts
- Naturalistes confirmés

Ces membres sont désignés pour leur expertise et leur engagement en faveur de la biodiversité et des arts visuels.

6.2 Le Comité de Sélection choisira les créations selon les critères suivants :

- pertinence par rapport au thème
- créativité et originalité
- qualité artistique
- sensibilité à la nature et à l'environnement
- authenticité et naturel des sujets représentés
- respect du règlement

Après vérification de manière anonyme du respect de l'ensemble de ces critères pour chaque création envoyée, le comité se réunira en avril 2026 pour valider la liste des créations sélectionnées qui feront l'objet d'une exposition publique à l'occasion de la Fête de la Nature qui se déroulera le 16 mai 2026 à Althen-des-Paluds et qui seront alors soumises au Jury pour la désignation des lauréats.

Article 7 : Composition du Jury et modalités de désignation des lauréats

7.1 Le Jury est composé de membres suivants :

- Président du Jury
- Elus intercommunaux et communaux des Sorgues du Comtat
- Membres du CODEV des Sorgues du Comtat
- Partenaires de l'ABC

7.2 Le Jury se réunira en mai 2026 à l'occasion de la Fête de la Nature afin d'évaluer la liste des créations fournies par le Comité de Sélection et désigner les lauréats selon le processus suivant :

- Pour chaque catégorie d'âge définie à l'Article 3.2, le Jury désignera 1 lauréat par format de création tels que définis à l'Article 4 (une photo / un dessin traditionnel ou collage ou technique mixte / un dessin numérique)
- Le Jury désignera aussi 1 lauréat « Coup de cœur » toutes catégories d'âge et tous formats confondus
- Au total 10 créations seront récompensées
- Les créations gagnantes seront publiées sur la page internet de l'Atlas de la Biodiversité et sur les supports de communication du projet

Article 8 : Récompenses

Les lauréats de chaque catégorie recevront les prix suivants :

Catégorie d'âge	Format	Lot	Valeur
Jusqu'à 11 ans	Photographie	Jeu de plateau – Thème : animaux de la Nature	30,00 €
	Dessin traditionnel / Collage / Technique mixte	Jeu éducatif – Thème : animaux de la Nature + Livre naturaliste	30,00 €
	Dessin numérique	Jeu éducatif – Thème : animaux de la Nature + Livre naturaliste	30,00 €
De 12 ans à 17 ans	Photographie	Nichoir pour oiseaux des jardins	35,00 €
	Dessin traditionnel / Collage / Technique mixte	Livre – Thème : Ornithologie	35,00 €
	Dessin numérique	Livre – Thème : Oiseaux de France	35,00 €
A partir de 18 ans	Photographie	Livre – Thème : Oiseaux des jardins + 1 entrée au Naturoptère	50,00 €
	Dessin traditionnel / Collage / Technique mixte	Loisir créatif peinture + 1 entrée au Naturoptère	50,00 €
	Dessin numérique	Livre – Thème : Insectes + 1 entrée au Naturoptère	50,00 €
Coup de cœur	Tous formats	Jumelles modèle Arctic ED 10x42 (ou équivalent) + 1 entrée au Naturoptère	299,00 €

Article 9 : Proclamation des gagnants et Remise des lots

La remise du lot aura lieu le samedi 16 mai 2026, lors de l'événement « La Fête de la Nature des Sorgues du Comtat » qui aura lieu à Althen-des-Paluds (sous réserve du maintien de l'évènement). Si le gagnant ou la gagnante ne peut être présent ce jour-là pour recevoir son prix, la remise de la récompense sera organisée dans la commune du gagnant ultérieurement.

Article 10 : Droits de diffusion et utilisation des créations

Les participants et participantes (et leurs représentants légaux) autorisent l'intercommunalité ou ses communes membres à diffuser et à utiliser les images des créations dans le cadre du projet ABC des Sorgues du Comtat, à des fins non commerciales (expositions, publications, supports pédagogiques, papiers et numériques) et sans contrepartie financière.

Les créations restent la propriété de leurs auteurs dont le nom sera mentionné lors des éventuelles utilisations.

Article 11 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des œuvres envoyées physiquement. Il est conseillé d'en conserver une copie numérique.

Article 12 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer à ce Jeu-concours, les participants et participantes doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, mail, téléphone, adresse). Ces informations sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution du prix.

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat s'engage à respecter la confidentialité de toutes les données dont elle serait amenée à prendre connaissance pour le déroulement de ce concours.

Dispositions relatives à la Loi "Informatique et Libertés" : Les données fournies par le participant seront utilisées par la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat uniquement dans le cadre de ce concours.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004- 801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et du décret n° 2005 – 1309 du 20 octobre 2005, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de radiation, et d'opposition à l'utilisation des informations nominatives vous concernant.

Article 13 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est déposé chez SCP Mazière – San Martino, commissaire de justice à Carpentras

Annexes :

- **Formulaire d'inscription**
- **Formulaire complémentaire en cas de dessin numérique**
- **Autorisation parentale**



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Concours d'illustration de la Biodiversité
ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE
DES SORGUES DU COMTAT

NOM :

Prénom :

Age :

Adresse mail :

Adresse postale :

Téléphone :

Type de création :

- ☐ Dessin
- ☐ Peinture
- ☐ Photographie
- ☐ Collage ou technique mixte
- ☐ Dessin numérique

Titre de ma création :

- ☐ J'atteste sur l'honneur être l'auteur de la création
- ☐ J'autorise la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et les communes membres à diffuser et à utiliser l'image de ma création en me citant dans les crédits pour les besoins de valorisation de l'Atlas de la Biodiversité interCommunal des Sorgues du Comtat
- ☐ J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation sans réserve

Date :

Signature :



Agir pour
la biodiversité



FORMULAIRE COMPLEMENTAIRE EN CAS DE DESSIN NUMERIQUE
Concours d'illustration de la Biodiversité
ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE
DES SORGUES DU COMTAT

Voici ce que j'ai utilisé pour la création numérique (réponses multiples possibles) :

- ☐ PC et souris
- ☐ Téléphone portable
- ☐ Tablette tactile ou tablette graphique avec stylet
- ☐ Tablette tactile sans stylet

J'ai utilisé le(s) programme(s) ou l'appli (les applis) suivant(e)s :

- ☐ Programme(s) ou appli(s) 2D
- ☐ Programme(s) ou appli(s) 3D

Voici ce que j'ai utilisé pour la création numérique (réponses multiples possibles) :

- ☐ J'ai dessiné et/ou peint numériquement
- ☐ J'ai travaillé avec différents calques
- ☐ J'ai utilisé différents filtres de mon programme ou de mon appli
- ☐ J'aimerais communiquer encore les informations suivantes sur mon processus de création

.....

.....

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE
Concours d'illustration de la Biodiversité
ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE
DES SORGUES DU COMTAT

Je soussigné(e) :

Nom et prénom du responsable légal :

Lien avec l'enfant : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur/tutrice légal(e)

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Autorise mon enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Âge à la date de clôture du concours (au 16/04/2026) : ans

- ☐ Catégorie 1 : jusqu'à 11 ans inclus
- ☐ Catégorie 2 : de 12 à 17 ans inclus

Type de création :

- ☐ Dessin
- ☐ Peinture
- ☐ Photographie
- ☐ Collage ou technique mixte
- ☐ Dessin numérique

À participer au concours d'illustration « La biodiversité des Sorgues du Comtat » organisé par la collectivité des Sorgues du Comtat dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale.

J'atteste que l'œuvre présentée est originale et personnelle, et je cède à titre gratuit les droits de reproduction et de diffusion de cette œuvre dans le cadre du projet (expositions, publications, communication), à des fins non commerciales, tout en conservant les droits d'auteur de mon enfant.

Fait à :, le :/...../.....

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :